

association de malfaiteurs

Par **Marine1985**, le **26/04/2005 à 18:29**

quelle est la nature de l'infraction d'association de malfaiteurs pour trafic de stupéfiants ? A l'article 450-1 on dit que c'est un délit, mais le trafic de stupéfiant est un crime alors je ne sais plus trop...
je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **Yann**, le **26/04/2005 à 18:53**

Je ne suis pas d'accord, en relisant l'article je vois d'abord une définition de l'infraction, puis deux alinéa indiquants que ce sera un délit si il y a association pour commettre un délit, et un crime si il y a association pour commettre un crime. Il n'y a nul part d'écrit que c'est uniquement l'un ou l'autre.

Pour plus de détails sur le trafic de stupéfiants regarde les notes sous l'article le I A 2° (j'ai une édition de 2004, donc ça a pu changer depuis ).